

# CONDITION PARTICULIÈRES DU PACK EXTENSION DE GARANTIE

Le Pack Extension de Garantie Image et Son comprend les prestations d'extension de la durée de garantie, d'assistance téléphonique et de reprise de l'appareil dont les conditions sont notamment définies ci après.

La souscription de ce Pack vous est proposée jusqu'au quatre-vingt dixième jour après l'achat de votre appareil.

Ce Pack Extension de Garantie n'est pas applicable aux produits dont la durée de garantie contractuelle initiale est inférieure à 2 ans (voir durée de la garantie au recto de la facture Boulanger).

## 1- Extension de la durée de garantie

Le Pack Extension de Garantie Image et Son porte la garantie contractuelle Boulanger à 5 ans à compter de la date de livraison ou d'enlèvement.

Le Pack Extension de Garantie Image et Son garantit la réparation de l'appareil à la suite d'un dommage affectant son bon fonctionnement et provenant d'un phénomène d'origine interne.

Cette garantie couvre :

- . le remplacement des pièces défectueuses ;
- . la main d'œuvre ;
- . les frais de déplacement dans un rayon de 30 km autour de ses points de vente pour les appareils suivants : téléviseur, combiné, et LCD non portable (diagonale d'écran  $\geq 66$  cm / 26"), plasma, rétroprojecteur.

Au delà de ce rayon et dans la limite d'intervention fixée à 80 km, les kilomètres supplémentaires seront facturés au tarif en vigueur. Au delà de 80 km le client devra obligatoirement rapporter son appareil au magasin ou au SAV désigné par le magasin.

Les autres appareils doivent être rapportés au service après vente désigné par le magasin ou au magasin lui-même. Cela concerne notamment : téléviseur, combiné et LCD portable (diagonale d'écran  $< 66$  cm / 26"), vidéo projecteur, lecteur DVD, enregistreur DVD, magnétoscope, terminal numérique, démodula-

teur analogique, chaîne et éléments séparés hi-fi vidéo, ampli hi-fi vidéo, chaîne et éléments séparés hi-fi, appareil photo et caméscope numérique.

- **Remplacement ou remboursement de l'appareil** en cas d'impossibilité de réparation reconnue par le vendeur et le constructeur.

Les conditions de remplacement et de remboursement sont développées au verso de la facture d'achat.

- **Exclusion de garantie**

Les exclusions de garantie sont développées au verso de la facture d'achat.

- **Validité de l'extension de garantie**

Les conditions de validité de l'extension de garantie sont développées au verso de la facture d'achat.

## 2- Assistance téléphonique

Le Pack Extension de Garantie Image et Son vous procure un accès illimité à l'assistance téléphonique Boulanger pendant une durée de 5 ans à compter de la date de livraison ou d'enlèvement.

Ce service d'assistance est disponible 7 jours sur 7 (sauf jours fériés), de 8 heures à 22 heures et du lundi au samedi et de 10 heures à 20 heures le dimanche.

Le numéro de téléphone de l'assistance ainsi que votre numéro de contrat d'assistance figurent sur la facture d'achat de votre Pack Extension de Garantie.

• La prestation couvre :

- le conseil sur l'utilisation du produit : notice, fonction, paramétrage...

- le conseil sur l'intégration du produit dans un ensemble image et son existant : connectique et branchement...

- le pré diagnostic en cas de panne et le suivi de l'intervention par les équipes techniques itinérantes ( si le produit livrable) ou les équipes techniques en atelier (si le produit est emporté)

- des propositions pour des services d'installation ou de formation à domicile si besoin : prestations payantes, tarifs affichés en magasin.

• Les prestations effectuées par Boulanger ne couvrent que les matériels. Tous les logiciels associés aux matériels sont expressément exclus de nos prestations. Aucune prestation de nature à résoudre un problème lié à l'utilisation d'un logiciel, ou d'un fichier de données n'est couverte par le présent Pack Extension de Garantie.

• Boulanger ne saurait être tenu pour responsable du préjudice direct ou indirect, notamment financier ou commercial, y compris celui pouvant résulter d'une perte de données, subi par le client ou par toute autre personne, du fait des interventions entreprises au titre du présent Pack Extension de Garantie.

• Le client doit mettre en place les mesures nécessaires pour protéger les données et fichiers mémorisés d'une destruction éventuelle au cours des prestations visées dans le présent Pack, en effectuant préalablement une copie de sauvegarde sur un support dissocié.

• Le client s'engage à effectuer régulièrement la sauvegarde des ses fichiers, Boulanger ne peut en aucun cas être tenu responsable de la destruction et/ou la détérioration de fichiers et perte de programmes pouvant causer un préjudice matériel ou immatériel au client.

## 3 - Reprise

A l'expiration de l'extension de garantie portant la garantie contractuelle à 5 ans et pendant la 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> année, si vous achetez un appareil de remplacement avec souscription d'une extension de garantie d'une durée de 5 ans, Boulanger vous proposera de reprendre votre ancien appareil 20% du prix payé, dans la limite toutefois de 20% du prix du nouvel appareil.

**Il est expressément convenu que l'ensemble des conditions générales figurant au dos de la facture d'achat, non modifiées par les présentes conditions particulières, demeurent applicables.**